



COMMUNE DE SAINT-BOHAIRE

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatorze mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Bohaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. PANNEQUIN – Maire.

Étaient présents : M. PANNEQUIN Bernard, M. GUILLOT J-Michel, M. FESNEAU Bernard, Mme EMONET M-Christine, M. RANDUINEAU Guillaume, Mme PETIT Emilie, M. GAUTHIER Thierry, Mme COULLON Jeannine, M. RANVAL Lionel, M. BRUXELLE Frédéric .

Absents excusés : Mme OUZILLEAU Agnès (pouvoir à Mme PETIT Emilie)

OUVERTURE DE LA SÉANCE : Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h35.

Mme PETIT est nommée secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (2019/02)

Le compte de gestion dressé par le trésorier principal de Blois Agglomération présente :

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	- 74 611,00	0	1 942,15	- 72 668,85
Fonctionnement	+ 103 149,82	103 149,82	173 128,27	+ 173 128,27
Total	+ 28 538,82	103 149,82	175 070,42	100 459,42

Approbation à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF (2019/03)

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation exercice 2018	Fonctionnement	279 060,52	452 188,79	+ 173 128,27
	Investissement	138 631,23	140 573,38	+ 1 942,15
Report exercice 2017		74 611,00		- 74 611,00
Total		492 302,75	592 762,17	+ 100 459,42

Monsieur le maire ne prend pas part au vote du compte administratif. Approbation à l'unanimité.

3/ AFFECTATION DE RÉSULTATS 2018 (2019/04)

Résultat de fonctionnement	+ 173 128,27
Résultat d'investissement	Report 2017 - 74 611,00
	Résultat 2018 + 1 942,15
Besoin de financement	72 668,85

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter au compte 1068 :

- à titre **obligatoire** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 72 668,85 ;
- affectation **complémentaire** : 100 459,42.
- Soit un **total** de 173 128,27 au compte 1068.

4/ TAUX D'IMPOSITION 2018 (2019/05)

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire pour 2019 des taux d'imposition identiques à 2018.

	Taux	Bases d'imposition	Produits
Taxe d'habitation	21,54%	437 100	94 151

Taxe foncière bâti	26,92%	277 200	75 161
Taxe foncière non-bâti	52,71%	50 100	26 408

5/ SUBVENTIONS (2019/06)

Le conseil municipal décide à l'unanimité les subventions suivantes qui seront prévues au compte 6574 :

Souvenir français	20,00 €
Maires 41	216,00 €
Étoile Cyclo	330,00 €
Petites Randos	227,50 €
Classe sportive à la ferme	194,00 €
Tour du Loir-et-Cher	61,08 €
Si Vallée de la Cisse	50,00 €

6/ BUDGET PRIMITIF 2019 (2019/07)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité comme suit :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	397 512,00	238 419,00
Recettes	397 512,00	238 419,00

7/ SIAEP (2019/08)

La Loi NoTre impose le transfert au 1^{er} janvier 2020 de la compétence Eau à notre EPCI, Agglopolys.

Toutefois, le transfert peut être reporté au 1^{er} janvier 2026 sous certaines conditions. C'est dans ce cadre qu'il a été proposé une fusion entre les syndicats d'eau suivants : le SIAEP de St Lubin/ St Bohaire et le SIAEP de Landes-le-Gaulois.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les avantages et inconvénients du transfert de la compétence Eau potable et eaux pluviales urbaines à Agglopolys ou de la fusion avec le SIAEP de Landes-le-Gaulois, décide à l'unanimité d'accepter la fusion avec le SIAEP de Landes-le-Gaulois.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Point sur les demandes d'urbanisme

9/ COMPTE-RENDUS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Val Eco (L. Ranval)

Deveco (J.M. Guillot)

PLUiHD : Réunion d'échange unite géographique (M.C. Emonet, J.M. Guillot)

Copil transfert eau potable et eaux pluviales urbaines (L. Ranval)

Copil CLSH St Sulpice (B. Pannequin)

La séance est levée à 22h15

Prochaine séance : jeudi 2 mai 2019